

ÉDUCATION PRIORITAIRE LYCÉES, REFUS DE PRIORITÉ ?

Les lycées scolarisant les élèves des collèges de l'éducation prioritaire sont depuis toujours les oubliés du système éducatif : des classements peu lisibles (zone sensible, politique de la ville, éducation prioritaire...), des dotations fluctuantes et, pour les personnels, des indemnités et autres bonifications à géométrie variable.

Si le projet éducatif français est bien de permettre à tous les jeunes de maîtriser une même culture commune et d'accéder au moins au niveau baccalauréat pour s'insérer dans le monde du travail, alors il faut investir davantage pour les élèves des milieux populaires. Les écarts de réussite scolaire liés aux inégalités sociales le justifient. C'est pourquoi il n'est pas compréhensible que les lycées soient par principe écartés de la politique d'éducation prioritaire : poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec les mêmes exigences et les mêmes ambitions nécessite des effectifs de classe réduits, un encadrement renforcé, une concertation soutenue, de façon à faciliter les apprentissages. Les personnels, enfin, doivent voir leurs conditions particulières d'exercice du métier valorisées et reconnues.

Le SNES-FSU demande donc l'ouverture rapide de la rénovation de la carte de l'éducation prioritaire pour les lycées généraux, technologiques et professionnels.

DANS MANDATS CLAIRS

Lors du congrès de Grenoble en mars dernier, le SNES-FSU a réaffirmé l'importance de l'éducation prioritaire. Ses mandats sont très clairs : « Lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe d'abord par une

nouvelle carte. En effet, trop d'établissements qui en relèvent n'ont pas été intégrés ou maintenus dans la carte actuelle. Il faut donc définir une nouvelle carte qui pourrait être rediscutée à un rythme plus long que les quatre ans actuellement proposés. Cette carte doit être fondée sur les besoins constatés, sans périmètre prédéfini et incluant les lycées généraux, professionnels et technologiques dont l'articulation avec les collèges est essentielle à la réussite des élèves. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés, partagés et nationaux, permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Dans le contexte socio-économique actuel, cela conduirait probablement à une extension de la carte et impliquerait une augmentation sensible des moyens affectés à l'éducation prioritaire, ce qui ne doit pas conduire à amputer les dotations des établissements non classés. Il faut aussi des équipes pluriprofessionnelles complètes et renforcées, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde véritablement aux besoins des équipes, d'avantage de mixité sociale et scolaire ». Ces mandats méritent plus que jamais d'être défendus sur le terrain. Les mobilisations doivent se poursuivre.

■ Valérie Sipahimalani



© Olivier Teyssand

ANNONCES MINISTÉRIELLES DE CIRCONSTANCE

C'est à la veille d'une nouvelle mobilisation en lycée que la ministre de l'Éducation nationale a choisi d'annoncer une série de mesures destinées à améliorer les conditions d'enseignement dans les établissements concentrant le plus de difficultés.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire laisse de fait de côté les 306 lycées classés avant 2015, mais le ministère semble vouloir in extremis atténuer le choix d'en limiter le périmètre aux seuls écoles et collèges. Car les lycées deviennent aujourd'hui un enjeu dans la campagne électorale pour promouvoir une réforme dont la mise en œuvre est contestable. « Les lycées ZEP nous disent : votre réforme est excellente ! Nous voulons la même ! » a déclaré la ministre devant l'OCDE le 6 décembre dernier. Bien étonnante déclaration quand on sait que le ministère s'est toujours refusé, jusqu'à maintenant, d'intégrer les lycées !

À la rentrée 2017 est donc annoncée une dotation exceptionnelle de 450 emplois avec l'ob-

jectif affiché d'abaisser le nombre d'élèves par classe et d'augmenter le nombre d'adultes dans les établissements.

À ce dispositif s'ajoutent les décisions de prolongation du protocole de sauvegarde jusqu'en 2019 pour ce qui concerne les indemnités ou les bonifications indiciaires. Les bonifications pour les mutations sont aussi maintenues pour tous ceux qui ont été affectés jusqu'en 2015. L'ensemble de ces mesures transitoires aurait vocation à être prolongé le temps que soit élaborée une nouvelle carte de l'éducation prioritaire des LGT et des LP. Ces mesures sont certes une avancée mais ne répondent pas aux revendications de fond.

La scolarité obligatoire se prolonge au-delà du collège, les difficultés sociales et scolaires également. Il est nécessaire et urgent de sortir d'une politique à court terme qui se contente de colmater les brèches. Le SNES-FSU revendique une nouvelle carte de l'éducation prioritaire élargie, étendue aux lycées et construite en concertation sur la base de critères nationaux et transparents.

■ Claire Guéville

LYCÉES EN EP : LA MOBILISATION SE POURSUIT !

Les journées se suivent et se ressemblent. Encore le 29 novembre, les lycées étaient particulièrement mobilisés pour défendre une autre carte de l'éducation prioritaire. Les personnels restent vigilants en attendant les décisions ministérielles.

Après les journées des 29 septembre, 10 octobre et 17 novembre, le SNES-FSU appelle à une nouvelle journée de mobilisation et de grève le 29 novembre dernier dans le cadre d'une large intersyndicale.

Le mouvement a été particulièrement suivi dans les académies de Marseille et d'Île-de-France mais d'autres établissements, plus isolés, comme à Dreux, ont rejoint l'action. Les manifestations parisiennes et marseillaises ont rassemblé plusieurs milliers de personnes. Le rapport de force, construit avec les collectifs et en intersyndicale, a conduit la ministre à apporter des réponses, certes insuffisantes, mais concrètes. On attend encore les précisions sur la répartition des moyens fléchés, académie par académie. Il reste encore à obtenir que les indemnités et autres bonifications soient étendues à tous les personnels en exercice qui n'en bénéficient pas encore, comme les AED et les AESH.



© Clément Martin

Plus généralement, il s'agit de peser pour une autre carte de l'éducation prioritaire qui prenne enfin en compte les lycées. Le SNES-FSU appelle tous les personnels à maintenir la mobilisation, à se réunir en assemblée générale d'ici le 3 janvier pour envisager les suites de l'action.

■ C. G.



Dernière minute : 20 heures pour tous !

François Fillon a trouvé un moyen de supprimer 100 000 postes de fonctionnaires. La lecture du rapport de Gérard Longuet, un proche collaborateur, sur « les heures supplémentaires dans le second degré » devrait l'inspirer.

Cela passe pour le sénateur par l'annualisation du temps de travail qui permet d'augmenter le temps de service moyen hebdomadaire de 2 heures, sans rémunération supplémentaire. Puis, comme le temps de travail ne correspond toujours pas au temps annualisé, il faudra imposer une modification du statut en fixant le temps de travail hebdomadaire à 20 heures tant pour les certifiés que pour les agrégés.

Comme cela ne lui semble pas suffisant, il compte bien sur la suppression d'options en lycée et des pondérations REP pour arriver au bout des 100 000 suppressions.

Que les enseignants comptabilisent déjà plus de 42 heures par semaine selon le ministère, cela ne semble pas déranger notre incendiaire du Service public, nous saurons le lui rappeler si, d'aventure, son rapport inspirait de futurs décideurs.

Entendu au colloque FSU

Les 6 et 7 décembre 2016 s'est tenu, à l'initiative de la FSU, un colloque consacré à l'éducation : « Pour la réussite de tous les élèves ».



« Pour construire des compétences, il faut d'abord construire des savoirs. »

« Ce qui se passe dans les EPI, c'est de l'a-disciplinaire, du thématique qui devrait plaire, sans aucune base solide. »

« 52 % des collégiens sont issus des classes populaires : l'école doit se faire à l'école. »

Stéphane Bonnelly, professeur des Universités en sciences de l'éducation

« Notre volonté est de donner une culture commune à tous les élèves. L'école doit être un ferment de démocratisation. »

Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU